



LE COURRIER DU RETRAITÉ

Supplément au n° 201 septembre 2015
Section du Val d'Oise
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

N°52

Novembre 2015

L'ÉDITO par Sylvie PREMISLER, secrétaire départementale

Des nouvelles du CICE et des deniers publics

SOMMAIRE	page
L'édito	1
Face à la crise et l'austérité	2
L'assemblée générale	3
Les réfugiés de Cergy Le CODERPA	4
J'ai quitté mon pays	5
Compte rendu AG : l'hôpital de Pontoise.	6
Compte rendu AG : hôpital de Pontoise (suite)	7
Val d'Oise, terre d'accueil. Appel à dons	8

Le comité de suivi du **CICE** (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) présidé par Jean Pisani-Ferry, a publié en septembre dernier son troisième rapport d'évaluation. Il montre que les firmes françaises se sont parfaitement emparées du dispositif et qu'à la moitié de l'année, 14,2 milliards de deniers publics leur ont déjà été distribués, montant qui devrait passer à un peu plus de 18 milliards fin décembre (pour mémoire : 11,2 milliards de créance effective consommée en 2013). Finie la prétendue « usine à gaz ».

En 2012, cette mesure phare de la politique de « l'offre » du gouvernement Hollande est présentée avec un objectif double. Le CICE doit « *redonner aux entreprises les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale et concourir à la compétitivité de l'économie nationale par la modération des coûts engagés par les entreprises. Il sera donc utilisé par les entreprises pour investir ou pour embaucher. Il aura un impact direct sur toute la chaîne de production en France, dans l'industrie comme dans l'agriculture et les services. Attractif, il incitera les grands groupes à créer et maintenir les emplois en France* ». Les ministres évoquent même 300 000 emplois nouveaux, sans compter ceux qu'il permettra de sauver... défense de hoqueter.

En 2013, alors que le gouvernement décide de renforcer encore le CICE avec le « pacte de responsabilité », Michel Sapin lui-même explique : « *Il y a une responsabilité évidente des entreprises françaises. Nous leur donnons des moyens pour investir, embaucher, innover. Elles doivent saisir cette chance* ».

Solidaires-Finances a eu beau sonner l'alerte : « *Le CICE ? c'est Open bar pour les entreprises et l'austérité pour les services... c'est clairement la priorité numéro 1 et tout le reste est mis de côté. Nos collègues ont vraiment l'impression d'être des « guichets ouverts » pour les entreprises puisque la consigne est de ne surtout pas contrôler....* ».

Résultat net de l'entreprise (sans jeu de mot) ? Les dernières données de l'Insee montrent que le taux de marge des entreprises est désormais en hausse, à un peu plus de 31 % au cours du premier semestre 2015. Or, selon les économistes de Natixis, cette amélioration s'explique pour un tiers par la baisse des prix du pétrole, un tiers par la compétitivité liée à la dépréciation de l'euro et un tiers grâce au CICE. Que font les entreprises de cette manne ? RIEN ! Toujours selon Natixis, on ne trouve pas d'effet sur l'investissement, ni sur la constitution de stocks, ni sur l'emploi, ni sur les salaires, ni sur une baisse des prix de vente pour gagner en compétitivité, ni sur une stratégie de désendettement.

Comme le résume très bien Christian Chavaigneux sur son blog : « *Les entreprises remplissent leur porte-monnaie et leurs comptes courants et n'en font rien. A ce stade, le bilan de la politique du gouvernement est clair : des subventions fiscales onéreuses qui limitent la réduction du déficit budgétaire, jouent marginalement par rapport aux évolutions extérieures dans l'amélioration de la situation des entreprises, amélioration dont les chefs d'entreprises ne font rien. Encéphalogramme plat du dynamisme entrepreneurial...* ». Et si on changeait de paradigme ? Chiche !

Adhérents directs

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2015, faites-le sans tarder ; nous comptons sur vous. Merci. (barème des cotisations en page 3)

FGR-FP
20, rue Vignon - 75009 PARIS
Directeur de publication : Michel SALINGUE
Dépositaire local : René MATÉOS
20, allée des lilas—95300 ENNERY

Imprimé par nos soins

Mardi 1er DÉCEMBRE 2015
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE
ÉRAGNY de 9h à 12h
(voir page 3)
9h : café d'accueil—viennoiseries

FACE À LA CRISE ET L'AUSTÉRITÉ : DES JEUNES MOINS ÉGAUX QUE D'AUTRES

par Martine BEAULU-BARLIER

Dans son rapport annuel de 2014, le Conseil économique, social et environnemental reproduit ce résultat d'un questionnaire destiné aux 18-34 ans : 92% d'entre eux considèrent qu'il y a trop d'injustice en France. Voilà le signe d'un sens critique sûr mais aussi, pour nombre d'entre eux, le constat tiré de leur vécu. Selon l'INSEE, en 2011, un peu plus de la moitié des personnes pauvres, pour qui les ressources se situent à 50% du revenu médian (environ 800 euros par mois), a moins de 30 ans. Chiffre effarant ! Plus d'un jeune adulte sur dix (20-29 ans) est ainsi concerné. On peut parier que les données récentes de l'INSEE qui font état d'une diminution de la pauvreté de 0,3% en 2013, sur la base de calculs par ailleurs modifiés, ne bouleversent pas fondamentalement ce désordre social. Pour les jeunes adultes dans la galère, les moyens manquent aussi pour acquérir leur autonomie par rapport aux parents chez qui ils doivent continuer à vivre.

Dans un pays où les politiques d'austérité menées ont creusé les inégalités, les difficultés se concentrent sur les jeunes les plus fragiles socialement et scolairement : chômage pour la moitié des jeunes sortis du système scolaire sans formation, précarité des petits boulots. En revanche, en 2010, 74% des femmes et 86% des hommes titulaires d'un diplôme à bac+5 avaient accédé à un CDI dans les trois années qui en ont suivi l'obtention. Mais dans un contexte de plus grande flexibilité de l'emploi, quand le patronat préfère le versement de dividendes aux actionnaires au droit du travail et aux garanties qu'il apporte, 2/3 des salariés en CDD sont des jeunes et l'UNEF condamne dans la loi Macron ce qui autorise les entreprises à renouveler les CDD. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que la confiance dans notre système de retraite par répartition soit sérieusement ébranlée chez les jeunes : si à 30 ans en 1980, ils avaient en moyenne un peu plus de 46 trimestres de cotisation acquis, ils n'en avaient plus que 30 en 2008. L'allongement de la durée de cotisation ouvre de

sombres perspectives et la lutte pour un système de retraite plus juste doit permettre de se projeter dans un avenir moins incertain.

L'accès aux études longues s'est incontestablement démocratisé jusqu'en 1991 ; mais l'Observatoire des inégalités note que depuis la fin des années 90 cette démocratisation stagne, voire régresse dans la période récente. L'augmentation des étudiants à la rentrée 2015, que les universités accueillent parfois dans des conditions déplorables, est-elle un signe d'accès plus démocratique aux études universitaires ? Ce n'est pas si sûr car la charge financière pour les familles est considérable. Pour assurer le logement, l'assurance, la Sécurité sociale, les droits d'inscription, les fournitures scolaires, la Fage (Fédération des associations générales d'étudiants) estime le coût de la rentrée à 2 335 euros en moyenne - plus encore à Paris - pour un étudiant non boursier. Et bien des dépenses, dont nous connaissons par ailleurs l'augmentation, continuent à courir le reste de l'année. Bon nombre d'étudiants sont ainsi conduits à choisir des filières courtes ou (et parfois) à recourir à des petits boulots difficilement compatibles avec la réussite scolaire.

L'accès aux soins est aussi très inégal puisque le quart des étudiants renonce à des soins faute de moyens financiers. C'est dire si l'ouverture récente à Paris d'un centre de santé a été bien accueillie ! Les soins y sont gratuits sur présentation de la carte vitale et de la carte d'étudiant. Conventionné par la Sécurité sociale, ce centre est un exemple des progrès que permet la vraie solidarité.

Dans la motion revendicative adoptée au congrès de Poitiers, la FGR-FP demande « une répartition plus juste de la richesse nationale créée par le travail », des « services publics (qui) répondent aux besoins de la population », une protection sociale fondée sur la solidarité nationale. Ces revendications concernent aussi les jeunes qui doivent pouvoir s'épanouir dans une société plus accueillante et devenir dans de bonnes conditions créateurs de richesses.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE

Mardi 1er décembre 2015 de 9h à 12h

Lycée hôtelier, 77 rue de Pierrelaye ÉRAGNY-sur-OISE
(le plan d'accès pourra être adressé à ceux qui en feront la demande)

N'oubliez surtout pas de vous inscrire au REPAS : voir encadré CI-DESSOUS

Ordre du jour proposé :

- 1) Approbation du compte rendu de l'AG du 19 mai 2015
- 2) Actualités et activités nationale, régionale et départementale
- 3) Point financier
- 4) Intervention de Patrick Paskewiez, secrétaire départemental du Secours populaire et Jacques Leleu du Codegaz, organisation de solidarité internationale sans but lucratif.
- 5) Questions diverses (à faire parvenir à Sylvie PREMISLER ou René MATÉOS pour le 20 novembre, dernier délai).

REPAS AMICAL

à l'issue de l'assemblée générale
au restaurant du lycée hôtelier

MENU

Menu non communiqué à ce jour

20,50 € par personne, vin compris

INSCRIPTION au repas de l'AG

(attention : pour le **20 novembre 2015**
au plus tard)

Adressez un **chèque de 20,50 € par personne**
libellé à l'ordre de « FGR-FP Val d'Oise »

ou un courriel ou téléphonez
à René MATÉOS 20 allée des lilas 95300 ENNERY
r.mateos@orange.fr, 01 30 38 39 10 ou 06 77 15 30 58

Le BILLET du TRÉSORIER

(aux adhérents « directs »)

Merci aux adhérents « directs »

qui n'ont pas encore réglé

leur **cotisation 2015** de l'adresser à René MATÉOS,

20 allée des lilas 95300 ENNERY

dès que possible **afin d'éviter l'envoi d'un RAPPEL**
(chèque à établir à l'ordre de « FGR-FP 95 »).

montant : voir ci-contre)

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de la carte d'adhérent 2015 ou 2016.

ATTENTION : le compte banque postale a été fermé.

DÉSORMAIS, ne plus envoyer de virement à la banque postale.

Un nouveau compte a été ouvert à la **BRED-banque populaire** :

RIB de ce nouveau compte : 10107—00118—BREDFRPPXXX

N° de compte : 00426024668 clé : 64

IBAN : FR76 1010 7001 1800 4260 2466 864

Communiquez votre adresse courriel au trésorier : vous recevrez alors des infos en direct.

Cotisations année 2015

montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
jusqu'à 1 000 €	19,20 €
de 1 001 à 1 150 €	26,80 €
1 151 € à 1 260 €	31,50 €
1 261 € à 1 460 €	40,00 €
1 461 € à 1 670 €	44,40 €
1 671 € à 1 890 €	52,30 €
1 891 € à 2 620 €	59,20 €
au-delà de 2 620 €	69,40 €

**Adhérents directs : réglez votre
cotisation 2016 dès maintenant !
Barème inchangé. Merci.**

Adhérez et faites adhérer à la FGR-FP.

Le code des pensions a été sévèrement attaqué... La sécurité sociale est progressivement démantelée. Se regrouper pour défendre le pouvoir d'achat et la protection sociale à un moment de la vie où les retraité(e)s en ont le plus besoin est une nécessité !



Les réfugiés de Cergy

« Les hommes construisent beaucoup de murs et pas assez de ponts » (Isaac Newton)

98 réfugiés. Ils sont logés à la Base de loisirs de Cergy, au centre Hubert Renaud. L'État finance la nourriture par une subvention versée à la Base de loisirs.

Qui sont-ils ? 25 personnes de statut étudiant, 5 familles allant de 2 à 6 personnes. Les autres sont des hommes seuls — âgés de 25 à 40 ans — dont certains ont laissé leur famille dans leur pays. Leur objectif est de faire venir ces familles.

50% sont des Irakiens, 50% des Syriens. Divers métiers sont représentés : coiffeur, prothésiste, médecin, plombier... Tous ont fui la guerre.

La France en application de la Convention de Genève de 1951 dont elle est signataire leur a accordé le droit d'asile et le statut de réfugiés. Ce statut leur accorde les mêmes droits qu'un Français (sauf le droit de vote).

Ils bénéficient de la CMU et du RSA. En attendant de l'ouverture de ces droits, ils percevaient 11,42 € par jour.

En principe, ils sont là pour deux mois mais le gros problème est de leur trouver des logements.

Infos recueillies par René Matéos

CMU : La couverture maladie universelle (CMU) s'adresse aux personnes qui ne sont pas déjà couvertes à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie. Elles doivent résider de façon stable en France depuis plus de 3 mois ininterrompus. Si elles sont étrangères, elles doivent être en situation régulière. La CMU est payante au taux de 8% si les revenus annuels du foyer sont supérieurs à 9 601 €.

RSA : Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation sociale gérée par les conseils départementaux, versée par les CAF et les MSA et destinée à garantir à ses bénéficiaires qu'ils aient ou non la capacité de travailler, un revenu minimum, avec en contrepartie une obligation de chercher un emploi ou de définir et suivre un projet professionnel visant à améliorer sa situation financière. Officiellement, son montant socle s'élève au 1^{er} septembre 2015 à 524,16 euros pour une personne seule, sans activité, sans revenus et sans logement.

De ce montant du RSA doivent être déduits le forfait logement, les pensions alimentaires perçues, les allocations familiales voire un pourcentage des montants déclarés de l'épargne.

Infos recueillies par René Matéos

TEL LE PHÉNIX, LE CODERPA RENAÎTRA-T-IL DE SES CENDRES ?

par **Christiane CHATELAIN** et **Jean-Marie BONTEMPS**

(Représentants de la FGR-FP au sein du CODERPA 95)

Au moment où sont rédigées ces lignes, l'ultime version du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'est pas connue. Après une première navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, ce projet de loi a été adopté le 16 septembre 2015 par des députés en deuxième lecture et doit être soumis au débat devant le Sénat les 28 et 29 octobre 2015. Il est très probable que les sénateurs modifieront sensiblement le texte des députés, et qu'une troisième discussion au Palais Bourbon sera donc nécessaire avant l'adoption définitive de ce projet de loi. Tout cela en quelques semaines si l'engagement ministériel réitéré à plusieurs reprises par les ministres directement concernés (mise en œuvre de la loi à compter du 1^{er} janvier 2016) devait être tenu. Il est toutefois quasi assuré que le CODERPA va disparaître sous sa forme actuelle pour être remplacé, auprès du président du Conseil départemental, par un **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)** qui remplacera le CODERPA et le CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées). C'est notamment la composition de ce CDCA qui inquiète la FGR-FP et toutes les organisations représentatives des retraités (voir les positions de la FGR dans « Le Courrier du retraité »). Une fois la loi votée, il faudra connaître la teneur des décrets d'application qui répondront ou pas à nos revendications.

Dans ce contexte incertain, le CODERPA du Val d'Oise poursuit sa tâche tout à fait normalement. La « Lettre d'information du CODERPA Val d'Oise » n°8 est parue

en septembre (possibilité de s'y abonner à coderpa@valdoise.fr) et la prochaine devrait paraître en janvier 2016. Les différentes commissions se réunissent et poursuivent leur travail.

De plus, le CODERPA va renouer avec une tradition qui n'était plus respectée depuis quelques années : l'organisation d'une journée du CODERPA. Cette année, elle aura lieu le 17 novembre 2015 au Centre culturel de Taverny. La matinée sera consacrée à l'Assemblée générale du CODERPA mais l'après-midi sera publique (à partir de 13h15). Sur le thème général de « **Rompre l'isolement des personnes âgées : un enjeu majeur du Bien vieillir** », MONA LISA (MOBilisation NATIONALE contre L'ISolement des Âgés) sera présentée par son référent national, le CODERPA développera ses initiatives (enquête sur les transports et Charte du Bien vieillir) puis une table ronde permettra à différents acteurs de donner des exemples de dispositifs locaux œuvrant contre l'isolement des personnes âgées sur le Val d'Oise. Pour terminer, la cérémonie des premières signatures de la charte « Bien vieillir en Val d'Oise » sera organisée. Nous espérons que cette journée permettra au CODERPA de faire connaître son travail mais surtout qu'elle apportera un début de réponse et des perspectives concrètes à tous ceux - et ils sont nombreux ! - qui, dans notre département, veulent lutter contre l'isolement des personnes âgées pour leur permettre de « **Bien vieillir en Val d'Oise** ».

J'ai quitté mon pays...j'ai quitté ma maison

par René MATÉOS

1962. Des milliers de « pieds noirs » contraints à l'exil - ceux qu'on a appelé les « rapatriés » d'Algérie que je préfère aujourd'hui appeler les réfugiés d'Algérie - ont fui vers une terre que la plupart ne connaissaient pas ; les uns par les transports réguliers, après des nuits d'attente pour obtenir un billet, les autres sur toutes sortes de bateaux de pêche, tant les moyens de transports habituels étaient devenus bien insuffisants.

Quitter son pays natal est une vraie douleur, un déchirement que le temps ne parvient pas à calmer. Ils ont traversé la Méditerranée. Et sont arrivés dans un pays souvent inhospitalier.

Et voilà qu'aujourd'hui, le drame algérien se renouvelle, sous nos yeux...mais ceux qui fuient les conflits de Syrie, d'Irak, de Libye ou d'Afrique, la Méditerranée les engloutit par milliers...à notre porte.

710 000 personnes ont traversé la Méditerranée depuis le début de l'année ; 50 % sont des Syriens. 2 980 ont péri en mer en 2015 et 3 500 en 2014, selon le HCR¹.

Le paysage politique se modifie, des milliers de kilomètres de murs sont en train d'être érigés pour nous mettre à l'abri, nous les Européens. A l'abri de quoi ? Des barbares ? Qu'y a-t-il d'étonnant que des gens s'exilent de terres bombardées, de pays aux mains de tyrans ou de « fous de Dieu », pour une vie meilleure ?

De pays parfois déstabilisés par les Occidentaux eux-mêmes ! Le grand historien Henri Guillemin disait : « *les gens à sabots frapperont toujours à la porte des gens à souliers* ». Ben oui, ils vont vers la richesse. Faut-il s'en étonner ? Nos pays riches sont d'ailleurs ceux qui les ont bien souvent dépouillés.

Et les dépouillent encore. Tout en soutenant les dictateurs locaux. La Françafrique est toujours là.

Et maintenant, la France, à son tour, bombarde la Syrie ! Comme une grande ! Des bombes qui ne font pas la différence entre Daech et un malheureux Syrien. De quoi ajouter du malheur au malheur.

L'Europe, la France incapables de solidarité avec les déracinés ? Pas toujours vrai.

La France accueillera 24 000 réfugiés en 2 ans pour 61 millions d'habitants. Cergy en accueille 98 pour 60 000 habitants, soit 0,16%. C'est peu certes.

Le Liban en accueille 1,2 million pour une population de

4 millions d'habitants !

Ce n'est ni l'envahissement ni le « grand remplacement ». La France ne serait-elle plus une terre d'asile ?

C'est pourtant l'honneur de la France d'avoir donné à ces 98 réfugiés (des Syriens et des Irakiens) le droit d'asile et de Cergy de les accueillir dignement, à la différence de Montmorency.

« On donne logement, travail et argent à ces étrangers avides de nos allocations » entend-on. « Et nous, les chômeurs, les mal-logés, aux salaires de misère » ? Il est vrai que le chômage de masse, l'austérité qui frappent les Français attisent les rancœurs. Faut-il se retourner

contre les réfugiés ou contre un gouvernement qui détruit méthodiquement protection sociale, code du travail, services publics...Quel avenir pour les sans-logis, sans-travail, quel avenir pour « les sans-dents » ?

Pourquoi faudrait-il oublier que la France s'est constituée à partir des vagues migratoires successives : les Polonais, les Italiens, les Portugais et les Espagnols depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les Algériens, les Marocains venus reconstruire la France après le désastre de la Seconde

guerre mondiale, après avoir combattu sous l'uniforme français, les Africains fuyant misère et guerres tribales, les Antillais contraints de rejoindre « la métropole » pour avoir un boulot, les Asiatiques, notamment pendant la Première guerre mondiale, appelés pour remplacer les hommes partis sur le front... ou en 1979, 130 000 réfugiés vietnamiens et cambodgiens accueillis en France en très peu de temps, « *Que s'est-il passé entre cette époque et aujourd'hui, pour que l'autre rive de la Méditerranée nous semble plus éloignée de nous, ou plus menaçante, que ne l'était le golfe de Siam ?* » (2)

Nous sommes ces réfugiés et il y a encore des trésors d'humanité dans bon nombre de Français.

1) HCR = haut commissariat pour les réfugiés.

2) Patrick Boucheron, historien, la Croix – 17 sept 2015

Le dessin est extrait du « Canard enchaîné » du 23 sept 2015.



HÔPITAL de PONTOISE René Dubos le pire reste à venir ???

Christine APPIANI, secrétaire CGT, hôpital de Pontoise, était notre invitée lors de l'AG du 19 mai :

Il est de bon ton (assurance maladie, média, ministres divers, de droite ou de gauche) de culpabiliser les malades qui « coûtent trop chers » ou qui « dépensent trop » alors que les labos et les industries bio-médicales se goinfrent et siphonnent sans vergogne l'argent de la Sécurité sociale.

On aurait pu espérer qu'un gouvernement de gauche s'attelle à enrayer les dérives qui aggravent sans cesse le trop célèbre « trou » de la Sécurité sociale. Et bien non ! En s'inscrivant dans la continuité de la loi Bachelot de 2009, la loi Santé de Marisol Touraine s'insère dans une logique de réduction de la place de l'hôpital public dans un contexte général austéritaire. Selon le plan ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) à destination des ARS, il est prévu 10 milliards d'euros d'économies d'ici 2017, dont 3 milliards pour l'hôpital. Ce qui représente une coupe budgétaire énorme, 65% des charges étant représentées par la masse salariale. Le directeur du centre hospitalier René Dubos a beau déguiser les licenciements par des non-remplacements pour départs à la retraite... mais nous ne sommes pas dupes. Ce sont bien 3 200 emplois qui seront à terme supprimés à Pontoise... 22 000 à 30 000 pour la France entière.

Ce qu'il faut comprendre (c'est une façon de parler parce que c'est tellement paradoxal que cela rend fous les personnels !) c'est la contradiction fondamentale dans le mécanisme budgétaire. D'un côté, l'Assurance maladie a une enveloppe budgétaire fermée (l'ONDAM) qu'elle a pour mission de ne pas dépasser, voire de ne pas consommer entièrement. De l'autre, les hôpitaux ont un système de financement – la fameuse tarification à l'activité (TZA) – qui les pousse à produire le plus possible pour recevoir des financements. A Pontoise, comme ailleurs, il faut « **dépenser plus pour gagner plus** » face à un financeur qui, lui, doit, à tout prix, **freiner les dépenses**.... Alors que l'activité de René Dubos ne cesse d'augmenter l'ONDAM nous a baissé par 2 fois l'objectif de dépenses !

La tarification à l'acte, n'est pas une « rationalisation » du financement de l'hôpital, c'est une mutation idéologique majeure, et le changement de vocabulaire est révélateur. Nous, les personnels soignants sommes appelés « **producteurs de soins** » et les malades des « **usagers de la médecine** ». Soigner est réduit

à un simple geste technique dans une « chaîne de montage » thérapeutique et les patients transformés en clients-consommateurs. Sur le terrain, cela donne la course contre la montre, la multiplication d'actes de plus en plus courts, avec, pour résultat logique, moins de temps pris pour l'examen clinique, pour expliquer les mesures non médicamenteuses de prévention ou de soin, et plus d'ordonnances pour un oui ou pour un non. Prenons l'exemple du **Pôle mère-enfant** de Pontoise : *les séjours raccourcissent et les rotations s'accélèrent*, (3 jours pour un accouchement normal, voire une sortie précoce à partir du 2ème jour).... les coûts sont apparemment réduits... mais les retours pédiatriques après un tel passage éclair ne sont pas évalués. Où est la prise en compte de l'humain ? L'art de soigner et de guérir n'est pas réductible à un mode de production industriel.

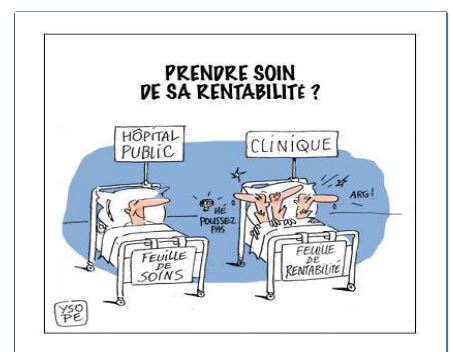
L'autre piste d'économies martelée par Claude EVIN (I) est le recours à l'**ambulatorio**. L'hôpital de demain ne sera pas un lieu de séjour et le patient est prié d'y passer au plus vite. Dans le Val d'Oise, l'hôpital de Pontoise doit devenir « tête de pont » pour l'ensemble du département, sorte d'usine à soins, alors qu'il est conçu pour 350 000 habitants et draine déjà 4 départements. A moyens contraints cela signifie que si l'on ouvre 8 lits ici, on en ferme 8 autres à l'autre bout du département. Même si toute intervention chirurgicale ne nécessite pas une longue hospitalisation l'approche purement statistique de l'ARS-IDF est inquiétante : l'intérêt de l'ambulatorio en terme de santé publique est-il avéré ? La qualité des soins est-elle certifiée ? L'égalité en terme d'accès au soin est-il assuré ? Car les patients qui sont éjectés de plus en plus vite, ces grands « consommateurs du temps » des soignants sont les personnes âgées dépendantes et/ou polypathologiques ou bien les femmes après l'accouchement.

Ce ne sont pas les deux nouveaux outils « miracles » de la loi Santé qui vont arranger les choses : le « **Service territorial de santé au public** » (STSP) et le « **Groupe hospitalier de territoire** » (GHT). Le regroupement, facultatif dans la loi Bachelot, devient obligatoire avec Marisol Touraine et, alors que la loi n'est pas votée, les ARS poussent à l'expérimentation pour que ces regroupements soient effectifs au

1er janvier prochain. En fonction de sa pathologie, le patient sera dirigé dans l'un des hôpitaux du groupe, Pontoise ?, Beaumont ?, Méru ?, Saint Martin du Tertre ? le personnel hospitalier, flexible, voyagera entre plusieurs hôpitaux. Il vous faudra une sacrée chance pour être soigné près de votre domicile et pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, comme les personnes âgées, cela risque d'être très problématique. D'autant que dans la Loi, l'objectif de renforcement d'un service territorial de santé, en dehors de l'hôpital, a fondu comme neige au soleil. C'est une vraie dérégulation de la médecine de ville qui est à l'œuvre. Le dépassement d'honoraires n'a pas été réglé. La répartition géographique non plus. Les classes populaires, progressivement chassées de la médecine de ville, se retrouvent dans les permanences d'accès au soin ou aux urgences qui sont sans cesse engorgées. Cela fait 30 ans que le fil conducteur de la politique de santé a été de limiter le nombre de médecins en exercice afin de restreindre les soins avec le succès (!) que chacun peut constater dans le Val d'Oise : une population de médecins vieillissante, et une désertification accélérée qui touche jusqu'au centre des villes. Cela vous le constatez tous les jours.

Avec la « gouvernance » et le « recentrage sur le cœur de métier », Pontoise n'a pas échappé à la restructuration managériale. Comme une vulgaire entreprise, il a fallu externaliser et sous-traiter avec des sociétés privées : **ELIOR** pour le ménage, le bionettoyage, la restauration et l'entretien des jardins ainsi que, depuis le mois de mai dernier, la start-up **HAPPYTAL**, fleuron de la Silver Economy. HAPPYTAL est une « conciergerie » à la charge du malade

(suite page 7)



HÔPITAL DE PONTOISE René DUBOS(suite de la page 6)

bien sûr, (jusqu'à 63 € par jour sans compter les services de pressing, podologue, coiffeur, esthéticienne, fleuriste, garde d'animaux, taxi...) sensés « révolutionner » la vie de tous à l'hôpital tout en améliorant l'attractivité de l'Établissement i.e. lui faisant gagner des parts de marché ! Quand externalisation rime avec privatisation. Le contrat pour la mise en œuvre d'Happytal a coûté 120 000 euros au budget de l'hôpital ! Ce souci de rentabilité à courte vue agit en déstructurant les équipes de travail, en découplant activités de soin et la logistique, en dénaturant les métiers qui perdent tout sens, en détruisant des emplois, en livrant les personnels les plus fragiles au dumping social de sociétés privées avides de profits, alléchées par le juteux marché du senior malade et dépendant.

Quant aux **centres de santé** on aimerait que la loi Santé ait le vrai courage politique de les promouvoir et qu'ils ne soient pas maintenus dans la précarité financière. Ils offrent des soins dans des quartiers désertés par les médecins libéraux et accueillent les populations les plus pauvres. Si l'ARS-IDF était vraiment en phase avec le territoire et la demande des populations elle aurait fait plus que les accompagner, elle aurait définitivement assuré leur stabilité financière.

Nous remercions **Christine Appiani** pour son exposé clair et parfaitement documenté. Nous réaffirmons que pour la FGR-FP ce qui nous importe au plus



haut point est la non sélection des patients, l'égalité d'accès à des soins de qualité, l'absence de reste à charge, mais aussi et surtout le statut de l'établissement et des professionnels, assurant leur indépendance à l'égard des financeurs privés comme des industriels de la santé.

Notes de la rédaction

(1) **Claude Evin** a piloté pendant 6 ans l'ARS d'Ile de France, ce bras armé de l'exécutif, ayant pour mission de réduire les budgets et rechercher la rentabilité du système de soin sur le modèle de

l'entreprise privée. Depuis notre AG, Claude Evin a quitté le service de l'État pour un grand cabinet d'avocats d'affaires international, DLA Piper. Il rejoint le secteur « sciences de la vie et santé » de la branche parisienne du cabinet. Pantouflage et conflits d'intérêts ! Son successeur se nomme Christophe Devys.

(2) et (3) **Elior et Happytal** : visitez leurs sites internet à la caricature nolangue managériale, puis ajoutez les mots *grève*, *dumping social*, *rouler sur l'or gris* et vous aurez tout compris.

(3)

Propos retranscrits par Sylvie Premisler

Compte rendu de l'AG du 19 mai 2015.

Le CR intégral est consultable sur le site

ww.fgrfp95.webnode.fr.

Si vous n'avez pas accès à internet, demandez-le à René Matéos qui vous l'enverra par courrier. Merci de joindre une enveloppe timbrée.



Val d'Oise, terre d'accueil

Quelques jours après l'arrivée des réfugiés au centre Hubert Renaud de la Base des loisirs de Cergy et dans les locaux de la maternité (désaffectée depuis 9 mois) de Montmorency, nous avons réussi à rencontrer Patrick Paskewiez secrétaire général du Secours populaire pour le Val d'Oise.

« Les réfugiés, en majorité syriens et irakiens, ont fait la route en car depuis Munich.

Un large et exceptionnel dispositif a été déployé et il faut reconnaître que le préfet a su coordonner les actions des diverses associations comme la Ligue des droits de l'homme, la Cimade pour les papiers, la Croix rouge... tout en assurant une bonne répartition des rôles, le Secours catholique s'occupant de l'écoute et des cours de français, et nous, le Secours populaire, assurant le volet social, la collecte de vêtements, de produits d'hygiène...

Nous avons été très vite débordés par l'afflux de vêtements qu'il faut bien sûr trier avant toute distribution. Ce n'est pas une mince affaire lorsque les bénévoles peuvent à peine se retourner dans des locaux trop exigus. La préfecture doit résoudre le problème dans les jours qui viennent.

L'installation à la Base des loisirs de Cergy a pu s'effectuer sans problème, car le centre était opérationnel immédiatement et l'élan de solidarité a joué à plein. On s'est même débrouillés pour fournir des vélos aux courageux qui pouvaient ainsi aller en ville. A Montmorency, la remise en route des équipements des locaux, non entretenus depuis des mois a été plus problématique. Il a fallu trouver des balais, des seaux, des serpillères en un temps record et improviser une cantine pour les premiers jours... C'est le dévouement et l'ingéniosité des bénévoles qui a permis de tout remettre sur pied... mais c'est quasiment du 10 heures par jour depuis 10 jours ! Et puis l'élan de solidarité est moins palpable dans la ville de Montmorency qu'à Cergy ».

Actuellement, quels sont les besoins du Secours

populaire Val d'Oise ?

« Nous n'avons reçu aucune aide de l'État, une subvention doit nous être octroyée par le Conseil départemental et nous avons déposé des demandes de subventions auprès de fondations. Nous attendons. Il faut savoir que l'urgence auprès des réfugiés s'ajoute à nos missions habituelles. Pour notre département c'est 16 000 personnes aidées au quotidien, et le lundi entièrement consacré à l'assistance aux SDF. Même si les missions augmentent, les 400 bénévoles du 95 sont toujours aussi motivés... et si les besoins sont énormes, on ne va pas baisser les bras. Tous les dons sont les bienvenus et l'on a ouvert une ligne budgétaire **spéciale réfugiés**. Pensez aussi aux produits d'hygiène (savons, lessive, rasoirs, tondeuses...) ainsi qu'aux chaussures et sous-vêtements neufs... et puis, pour ceux qui quittent les centres vers leur nouvelle vie en France, des valises et/ou des sacs de sport. Aussi efficaces que l'argent, si ce n'est plus, les dons en temps, sont aussi très appréciés. Nous recherchons toujours différents types de bénévoles, médecins, infirmiers, interprètes, et toutes les personnes au profil médico-social ».

Le samedi 10 octobre, les quelque 200 réfugiés des centres d'hébergement de Cergy et de Montmorency ont pu suspendre, quelque peu, le poids des souvenirs tragiques et la peur du lendemain. Grâce au Secours populaire 95, ils ont découvert Paris, la tour Eiffel et l'Arc de triomphe. Un moment de répit pour ses hommes, femmes et enfants encore traumatisés par les épreuves qu'ils ont traversées.

Propos recueillis par Sylvie Premisler et René Matéos



Aidez-nous à faire la solidarité dans le Val d'Oise !

...soit directement à la fédération, 4 rue de l'Industrie 95310 Saint-Ouen-l'Aumône...

...soit sur le site du SPF 95 : <https://www.secourspopulaire.fr/95>

...vous pouvez également procéder par virement permanent ou prélèvement automatique. Dans ce cas, contactez-nous !

N°compte La banque postale.

RIB : 20041 00001 20209874 R026 26

IBAN : FR46 2004 1000 0120 2987 4R02 026

Nous vous rappelons que vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 75% du montant versé.

Ainsi un don de 100 € coûte 25 €. SPF 95 tel 01 34 24 20 20